Trente-deuxième Année. — N° 181 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 30 JUIN 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 29 JUIN 1887

LES PRIVILÈGES

Le conseil municipal de Paris ne se pique pas d'être logique.

Il réclame sans cesse l'égalité absolue entre tous les citoyens. Il veut transformer les dépositaires de l'autorité publique en simples mandataires toujours révocables au moindre signe de leurs électeurs. Il s'efforce d'abaisser tout ce qui tend à s'élever ; il a l'horreur de toutes les supériorités.

Mais par une contradiction singulière, cette assemblée égalitaire vient d'émettre un vœu pour que l'immunité parlementaire soit étendue à tous les conseillers généraux et à tous les conseillers municipaux de France.

C'est un privilège et le plus exorbitant de tous : le privilège de commettre impunément des crimes et des délits. Il appartient aujourd'hui à 580 députés et à 300 sénateurs : si le vœu du conseil municipal de Paris n'était pas destiné à rester une lettre morte, le même privilège se trouverait étendu à 457,000 personnes.

Un républicain modéré — il en est encore quelques-uns à l'Hôtel-de-Ville de Paris — a signalé la contradiction qui existe entre les principes que le conseil municipal invoque sans cesse et le vote qu'il vient d'émettre.

« La révolution de 1789, a-t-il dit, a été faite contre 23,000 privilégiés : elle va aboutir au bout de cent ans à la constitution de nouveaux privilèges qui mettent 500,000 citoyens au-dessus du droit commun. Il serait plus logique de demander la suppression de l'exception créée en faveur des membres du Parlement. Jamais l'Angleterre ni l'Amérique ne se sont avisées de déclarer leurs représentants inviolables. »

Ces raisons n'ont point convaincu les conseillers municipaux ; aussi bien ont-ils fait de leur mandat une situation privilégiée à laquelle il ne manque plus que l'*immunité parlementaire*.

Ils ont voté tout récemment que le téléphone serait rétabli chez chacun d'eux aux frais des contribuables. En entrant en fonctions ils reçoivent une médaille qui leur donne le droit de circuler partout, de ne respecter aucune consigne, de se mêler de tout ce qui ne les regarde pas.

Ils ont des billets pour assister aux courses, un stationnement réservé pour leurs voitures, un *coupe-file*. Des fauteuils d'orchestre dans un des théâtres municipaux sont tenus tous les mois à leur disposition. Lorsqu'ils auront, comme les députés, l'inviolabilité parlementaire, leur bonheur sera complet.

JUGEMENT & CONDAMNATION

DE M. JULES GRÉVY

C'est hier qu'ont été clos les débats de cette mémorable affaire dont tout Paris s'occupe depuis huit jours.

On connaît les faits qui ont motivé les poursuites : M. Grévy était accusé d'avoir reçu deux fois dans son palais, à l'Elysée, le 20 et le 25 mai 1887, M. de Mackau, député de l'Orne, président de l'union conservatrice, et d'avoir chaque fois causé une demi-heure avec lui.

Nous n'avons pas besoin d'insister pour faire comprendre à nos lecteurs la gravité de l'accusation qui pesait sur le Président de la République. On sait que depuis une vingtaine d'années M. de Mackau n'a pas cessé de représenter dans les assemblées politiques, les électeurs de l'Orne, qu'il a toujours défendu les opinions conservatrices, qu'il a été nommé à plusieurs reprises membre du comité des droites, que c'est en un mot un récidiviste de la pire espèce, impliqué dans la grrrande conspiralion orléaniste, laissé en liberté faute de preuves, conspirateur incorrigible, homme essentiellement dangereux.

Le fait d'avoir appelé un tel homme par deux fois à l'Elysée, en pleine crise ministérielle, et de s'être entretenu avec lui, pourrait être regardé, à juste titre, comme un cas de haute trahison. Il ne faut pas s'étonner qu'un mandat d'arrêt ait été lancé contre M. Grévy dès que les journalistes radicaux qui ne dorment que d'un œil et qui surveillent nuit et jour l'Elysée, ont dévoilé les intrigues coupables du beau-père de M. Wilson.

C'est hier que l'accusé Grévy a comparu devant la cour d'assises. Les douze jurés avaient été désignés, par la voie du tirage au sort, parmi les abonnés de la *Lanterne* et de l'*Intransigeant*. M. Clémenceau comme directeur de la *Justice*, avait été naturellement chargé de présider les débats. L'instruction avait été conduite par M. Henri Rochefort. M. Camille Pelletan occupait le siège du ministère public.

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs un résumé succinct de l'interrogatoire de M. Grévy ;

— Accusé, levez-vous. Vos nom et prénoms votre profession, votre âge ?

L'accusé, d'une voix assez ferme :

— François-Paul-Jules Grévy, propriétaire de plusieurs immeubles importants, président de la République, âgé de 74 ans.

— Votre domicile habituel ?

— Le palais de l'Elysée.

— Vos antécédents ne sont pas mauvais. Avez-vous déjà subi des condamnations ?

L'accusé un peu rassuré par le ton bienveillant et la courtoisie du président des assises :

— Monsieur le président, en fait de condamnations, j'ai été plusieurs fois condamné à chercher pendant huit jours un ministère, sans pouvoir le trouver. Je vous assure que cela n'a rien d'amusant. Si jamais vous êtes à ma place, vous verrez que tout n'est pas rose dans le métier de président de la République.

— Accusé, n'oubliez pas le respect que vous devez à la justice. Vous avez entendu l'acte d'accusation. Le cas est grave. Je ne dois pas vous cacher que votre tête est en jeu. Ce n'est que par la franchise de vos aveux que vous pourrez obtenir l'indulgence de vos juges.

— Interrogez-moi, monsieur le président.

— Reconnaissez-vous avoir reçu deux fois à l'Elysée, les 20 et 25 mai, le nommé Mackau, député de l'Orne ?

— J'avoue, monsieur le président.

— Vous avez eu chaque fois une conversation d'une demi-heure avec cet individu, dont les idées perverses et subversives ne sont pas pour vous un mystère.

— Vingt-cinq minutes la première fois, vingt minutes la seconde.

— Le temps ne fait rien à l'affaire. Est-ce vous qui aviez fait appeler le nommé Mackau à l'Elysée ? Réfléchissez bien avant de répondre. Ceci est de la plus grande importance.

— Pardon, monsieur le président, je n'ai pas fait appeler M. de Mackau.

— Alors il est allé vous voir de lui-même, spontanément ?

— Je ne dis pas cela.

— Expliquez-vous sans réticences.

M. Grévy s'oubliant :

— Mon cher monsieur Clémenceau, voici la chose...

— Appelez-moi « monsieur le président. »

— Monsieur le président, voici la chose : Quelques jours après l'ouverture de la dernière crise ministérielle, M. Antonin Lefèvre-Pontalis, député du Nord, ayant eu l'occasion de s'entretenir avec moi...

— Vous aviez déjà commis un acte répréhensible en vous entretenant avec ce Lefèvre-Pontalis, qui n'est guère moins mal noté que M. de Mackau.

— Monsieur le président, c'est dans une maison du faubourg Saint-Germain où j'étais allé passer la soirée, contrairement à mes habitudes. M. Lefèvre-Pontalis m'ayant salué et m'ayant adressé la parole, je n'ai pu refuser de...

— Vous avez de bien mauvaises fréquentations. Vous devriez en rougir ; à votre âge et dans votre situation ! Continuez.

— Donc. M. Lefèvre-Pontalis m'ayant adressé cette question, je lui répondis que je recevrais le député de l'Orne, s'il se présentait à l'Elysée, comme je suis prêt à recevoir tous les personnages politiques qui croient devoir venir me voir.

— Accusé, sachez qu'un président de la République ne doit recevoir chez lui que de bons républicains.

— Je l'ignorais, monsieur le président. Croyez que je regrette sincèrement mon étourderie. M. de Mackau se présenta à l'Elysée et fut reçu par moi. Quelques jours après, M. de Mackau cette fois sans faire de demande préalable d'audience, se présenta de nouveau à l'Elysée spontanément et je le reçus, comme je l'avais fait la première fois. Vous voyez, monsieur le président, que si j'ai reçu M. de Mackau et si je me suis entretenu avec lui, je ne l'ai pas fait appeler. Il y a une nuance.

— Oui, oui, vous nous répétez presque mot par mot ce que le principal des témoins à décharge a dit devant le juge d'instruction, votre système de défense est habile. Mais il ne saurait tromper la perspicacité de la justice. Malheureusement pour vous, il y a à votre charge des faits d'une gravité toute particulière. Je vous en citerai un seul : un de vos domestiques, homme d'opinions irréprochables, républicain éprouvé, digne en un mot de toute confiance a révélé à la justice que dans la seconde entrevue vous avez offert à M. de Mackau un verre de malaga et un biscuit que ledit Mackau a acceptés. Etant données les habitudes d'ordre et d'économie qui règnent dans votre maison, cette prodigalité inusitée est l'indice certain des desseins les plus coupables. Avouez-vous le fait du biscuit et du verre de Malaga ?

— Je ne puis nier, monsieur le président. Mais il faisait chaud et...

— Vous avez entouré de toutes les séductions cet ennemi de nos institutions. Vous avez voulu lui tourner la tête avec un verre de vin de Malaga. Et dans quel but ? Quel est ce pacte abominable que vous avez conclu ?

— Monsieur le président, je vous assure qu'il n'y a aucun pacte. Vous attachez une trop grande importance à des faits, après tout, assez insignifiants...

— Quels sujets avez-vous traités dans ces deux entretiens ? Vous avez consulté M. de Mackau sur la façon de résoudre la crise ministérielle ?

— Pas précisément, monsieur le président.

— Enfin, vous vous êtes entretenus ensemble de la situation ministérielle et gouvernementale.

— J'avoue que nous avons causé politique ; et comme la crise ministérielle était à ce moment la grosse question politique...

— Vous n'avez rien à ajouter pour votre défense ?

— Je me recommande à l'indulgence de MM. les jurés.

— Vous pouvez vous asseoir.

Nous devons à la vérité de déclarer que le directeur de la *Justice* a conduit les débats avec beaucoup de tact et d'impartialité.

Le réquisitoire de M. Camille Pelletan a été mordant, incisif, très éloquant dans certains passages. Il a conclut en demandant aux jurés de frapper le coupable sans hésitation, sans faiblesse : « Le salut de la République est à ce prix : s'est-il écrié ?

Au moment ou nous écrivons ces lignes, le verdict vient d'être prononcé. M. Jules Grévy, déclaré coupable par le jury, sans circonstances atténuantes, a été condamné à mort.

On croit que le président de la République, usant en sa propre faveur de son droit de grâce, commuera la peine de mort en celle de séjour à l'Elysée à perpétuité.

H. DE KEROHANT.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LIBRE

Le 29 novembre 1886, un homme, dont la situation présente de notre pays nous fait sentir chaque jour plus douloureusement la perte, l'éminent et si regretté Raoul Duval, montait à la tribune et, domptant de cruelles douleurs, — symptômes trop significatifs d'une prochaine catastrophe, — développait un amendement ayant pour but d'atténuer, au nom de l'équité et du bon sens, les effets de la loi qui prononçait l'expulsion absolue des congréganistes de toute fonction d'enseignement public.

Après avoir rappelé qu'à Paris les sacrifices de l'initiative privée et la vitalité de la conscience religieuse avaient créé, en six années, et entretenaient 246 établissements scolaires libres, recevant près de 70,000 élèves des deux sexes.

» Je demande, dit-il, que lorsque les père de famille auront persisté, cinq années durant, dans le choix réfléchi d'une école, et appuyé ce choix de sacrifices d'argent si durs à ceux qui sont obligés de gagner le pain de chaque jour, on leur restitue une fraction de la part contributive donnée par eux à l'enseignement obligatoirement laïque dont leurs enfants ne profitent pas.... Vous ne pouvez admettre que la poche de l'ouvrier puisse indéfiniment fournir de quoi payer à la fois, et le percepteur pour l'enseignement public dont il n'use point, et le maître de l'école privée qu'il a choisie, et où il lui plaît d'envoyer son enfant. Il faut avant tout respecter la liberté des autres, pour avoir le droit de revendiquer la sienne. Or, j'estime qu'il n'y a de vrais libéraux que ceux qui se sentent atteints quand la liberte des autres est seulement menacée. »

Nous retrouvons l'amendement de Raoul Duval et les paroles de l'illustre défunt dans un livre que M. Eugène Rendu vient de publier sur l'*Enseignement primaire libre à Paris*. La pensée qui avait dicté cet amendement et ce discours est identiquement celle qui a inspiré le volume dont M. Cucheval-Clarigny rendait compte tout récemment à l'Académie des sciences morales et politiques. Nous venons de lire ce volume avec l'intérêt qui s'attache à une œuvre dont l'auteur a conquis le droit de se faire écouter, par toute une vie d'études techniques et de labeurs professionnels de l'ordre le plus élevé ; et nous le signalons à tout ceux qui se préoccupent des moyens de concilier les justes prérogatives de l'Etat avec les droits imprescriptibles de la conscience individuelle et de la famille.

A quels besoins réels a répondu et répond la législation scolaire de 1882-1886? Cette législation a-t-elle été véritablement une satisfaction donnée à des intérêts compromis, à des doctrines méconnues, à de legitimes revendications?

En quel sens et dans quelle mesure, à partir du moment où ceux qui se sont donnés pour les vrais républicains ont été les maîtres, y avait-il lieu de réformer les lois de 1833 et 1850. Comment les libéraux de 1870, et en particulier l'illustre philosophe-orateur, M. Jules Simon, au cours de son ministère, avaient-ils compris la tâche qui incombait au gouvernement de la République?

Quelle tradition respectueuse de tous les droits, au point de vue de la nomination des maîtres, du maintien de la liberté de conscience et des cultes, avait été fondée pendant ce ministère de trois ans? Comment cette tradition a-t-elle été méconnue et brisée par les passions sectaires dont le foyer est, plus activement que jamais, entretenu par le conseil municipal de Paris et par les conseils municipaux radicaux des grandes villes de province? Quelle a été, depuis l'année 1879, la résistance opposée au fanatisme et à l'oppression par les représentants de la pensée chrétienne et libérale, et notamment par le conseil de l'enseignement primaire libre? Quels résultats peuvent être constatés au moment où nous écrivons et après *sept ans de guerre*? Enfin et par-dessus tout, quelles mesures pourraient être prises, — en dehors d'une réaction aveugle et d'un retour passionné vers l'ancien état de choses, — pour faire rentrer la justice dans la loi, le bon sens pratique dans l'administration, la paix dans les esprits?

Voilà les idées que discute et les conclusions que formule, avec le calme que donne l'expérience des hommes et des choses, l'ancien inspecteur général de l'Université. Dans ce livre, qui se trouve être une étude des mœurs en même temps qu'une œuvre de philosophie sociale, l'auteur expose les efforts tentés, les expériences faites, les résultats conquis dans l'organisation d'un système d'enseignement populaire. Entretemps, il peint des caractères, des passions qu'il a étudiés sur le vif ; parfois aussi, il décrit — et ces détails ne sont pas les moins piquants — les tentatives grotesques de réformateurs qui, aspirant à remplacer la religion qu'ils se flattent de détruire, entreprennent de fonder, en plein Paris, le culte positiviste sur les ruines du spiritualisme chrétien, et de satisfaire les « instincts cultuels » des masses par des cérémonies laïques, qui ont pour pontifes quelques révolutionnaires.

M. Rendu termine son dernier chapitre par cette citation d'un discours de Royer-Collard au conseil des Cinq-Cents (1797) :

« Vous placerez la justice entre les grands intérêts du pays et les passions rivales. Aux cris » imbéciles de la démagogie invoquant l'audace » et encore de l'audace, vous répondrez par ce cri » consolateur et vainqueur qui retentira dans » toute la France : La justice, puis la justice et » encore la justice ! »

La justice ! que souhaiter de plus pour nos législateurs ? Et qu'enfante le sentiment de la justice, sinon l'horreur de l'esprit sectaire et le respect du droit ?

LETTRE DE PARIS

(D'un correspondant spécial)

Paris, 28 juin.

Cette fois, sans la Droite, le ministère était par terre. Ce ne sont plus seulement les radicaux qui le disent, ce sont les opportunistes eux-mêmes.

C'est qu'en effet, la minorité d'hier sur l'urgence est bien plus considérable que ne s'y attendaient les ministériels, beaucoup de membres du centre ayant, pour complaire à leurs comités, voté avec l'extrême gauche, en se faisant ce raisonnement : Comme il y aura toujours assez de voix pour faire la majorité contre la proposition Labordère, je puis bien me passer la fantaisie de rester fidèle à mon programme, et puis, d'ailleurs, n'y a-t-il pas la Droite pour faire nombre contre l'urgence ?

Cependant, il n'a tenu qu'à un fil que les conservateurs laissassent les radicaux et les opportunistes en présence, et alors ces derniers eussent été battus par suite des défections auxquelles je viens de faire allusion.

Heureusement, M. Delafosse a su, par quelques observations frappées au coin du bon sens, avoir raison des scrupules de ses amis, qui s'étaient prononcés, en plusieurs circonstances, pour l'élection du Sénat par le suffrage universel.

« Le but de la proposition actuelle, a-t-il dit, n'est pas de renouveler le Sénat par le suffrage universel, elle vise uniquement le renouvellement de janvier prochain, de telle sorte qu'il y aura un tiers du Sénat élu var le suffrage universel et les deux autres tiers élus par le suffrage restreint. »

Ces paroles ont, en réalité mis fin au débat.

Quoiqu'il en soit, la Droite a voté et les organes opportunistes sont obligés de convenir qu'elle a bien, cette fois, sauvegardé la situation ministérielle.

Le compte-rendu du conseil des ministres tenu ce matin à l'Elysée, est particulièrement commenté : 1° à cause de la nomination du général Boulanger au commandement du 13e corps d'armée à Clermont-Ferrand, alors que l'on s'attendait à ce que l'ancien ministre de la guerre serait investi du commandement du 17e corps d'armée à Toulouse. On a même des motifs de croire que le général Boulanger avait la promesse de succéder au général Bressonnet ; mais qu'au dernier moment, des raisons politiques tirées du caractère inflammable des populations du Midi et de l'exagération de leurs opinions, auraient déterminé l'envoi du général Breard à Toulouse. Quoi qu'il en soit, il est certain que le commandement du 13e corps est *moins important que celui du 17e*.

2° On commente également, et non sans vivacité, sur les bancs de l'extrême-gauche et ceux de la *gauche radicale*, le projet *déposé par MM. Rouvier et Fallières*, dans le but de faire approuver, par la Chambre, la convention passée avec le Crédit Foncier, en vue de prêts qui pourront éventuellement être faits au département et aux communes des Alpes-Maritimes, ainsi qu'aux propriétaires résidant dans ce département, pour la reconstruction et la réparation des immeubles détruits par le tremblement de terre du 23 février 1887. Ainsi que cela s'est produit en Italie, l'Etat prendra à sa charge une partie des annuités.

Evidemment, s'écrient les radicaux, M. Rouvier est pressé de payer *hic* et *nunc* sa bienvenue ministérielle à ses électeurs ; il comprend qu'il n'a pas de temps à perdre à cet egard, puisqu'il ignore si demain ou dans quelques semaines, il sera encore au pouvoir.

En dehors de ces observations, le silence gardé par le compté-rendu sur la date de la remise à la commission du budget rectificatif, est fort mal interprété sur presque tous les bancs de la Chambre. Le président du conseil ne saurait accuser plus clairement, dit-on de toutes parts, soit son impuissance à établir un équilibre vainement recherché par son prédécesseur, soit sa crainte de se trouver, avant la séparation du Parlement, en désaccord avec la commission présidée par M. Peytral, sur les bases du budget de 1888.

Vainement les officieux répondent-ils que M. Rouvier a informé M. Peytral qu'il avait besoin encore d'un délai d'une dizaine de jours pour achever de régler les budgets des beaux-arts et des cultes, mais que, passé ce délai, la commission sera saisie des documents, les radicaux annoncent qu'ils interpelleront le gouvernement jeudi si, ce jour-là, la commission n'a pas reçu satisfaction.

On croit, du reste, sur les bancs de l'extrême gauche, à un parti pris de ne rien déposer qu'au dernier jour de la session, même le projet relatif aux quatre contributions qui devrait être voté d'urgence. En fin de compte, il y a bien des raisons de croire que M. Rouvier est fort embarrassé. Ayant à opter, pour réaliser l'équilibre nécessaire et désiré, entre des réformes impossibles à réaliser et des économies insignifiantes, il attend pour s'échapper par la tangente, c'est-à-dire par l'emprunt, que les circonstances lui soient favorables, et il y a tout lieu de croire qu'il attendra ainsi longtemps. Quoi qu'il en soit, toute son ambition actuelle semble se borner à atteindre la rentrée d'octobre, mais il n'y parviendra pas sans difficultés.

Les dernières nouvelles d'Afghanistan sont meilleures. On affirme encore une fois que l'Emir Abdurrahman a su tenir tête aux insurgés Ghilzois et qu'il les a même dispersés, malgré leurs succès antérieurs, de même qu'il a réussi à réprimer le commencement de rebellion des troupes d'Hérat. Si ces renseignements télégraphiés de l'Inde anglaise, se confirment, ils causeront dans le Royaume-Uni une vive satisfaction ; on y puisera une grande confiance dans la stabilité politique du Souverain Afghan et dans l'utilité de l'alliance conclue avec lui par le gouvernement britannique; Abdurrahman victorieux de ses ennemis intérieurs, cela signifie ajournement forcé de tous les projets d'intervention et d'invasion qu'on accusait la Russie de méditer et dont l'exécution aurait pu obliger l'Angleterre à entrer en scène, de son côté, pour défendre l'indépendance du « pays-tampon ». Et le fait prouverait, d'une façon générale, que le trône de l'Emir actuel n'est pas prêt à chanceler au premier coup de vent. Reste à savoir, toutefois, si la victoire d'Abdurrahman sur les insurgés est aussi complète qu'on l'assure.

La Bourse a été mauvaise aujourd'hui. La baisse est de 37 centimes sur le 3 0/0 et les affaires y ont été très animées surtout sur les rentes.

Il y a trois causes à la faiblesse du marché : 1° Le bruit répandu que M. Rouvier va convertir en 3 0/0 tous nos fonds d'Etat qui sont en dehors de ce type; 2° Un article de la *Gazette de Cologne*, dirigé contre la France, et qui prenant pour prétexte les agissements de la Ligue des patriotes, déclare qu'il faut en finir une bonne fois avec ces provocations: 3° L'opinion plus ou moins sérieuse de certains spéculateurs que, dans le cas où le projet de convention anglo-turque ne serait pas ratifié par le sultan il en résulterait dans notre situation avec le gouvernement de la reine un refroidissement préjudiciable à nos intérêts.

Après Bourse, il s'est produit une reprise de 2 centimes.

REVUE DE LA PRESSE

Nous avons relevé hier les dramatiques récits consacrés par la *Lanterne* et par l'*Intransigeant* au prétendu complot ourdi par le nonce et par M. de Mackau. Les journaux de ce matin s'amusent fort de ces révélations :

« Ne faut-il pas vraiment être tombé au dernier degré de l'imbécillité pour s'étonner que le nonce du Pape aille chez un député catholique, quand l'envoyé du Saint-Siège va chez M. Grévy? demande l'*Autorité*.

» Mais il y a quelque chose que la *Lanterne* ne sait pas, c'est que c'est sur l'ordre exprès de M. Grévy que le nonce est allé chez M. le baron de Mackau.

» Vit-on jamais conspiration mieux caractérisée ? »

Le *Figaro* dit de son côté :

On rencontre un courant *potinier* dans le parti radical. La *Lanterne*, l'*Intransigeant* et tous les ambitieux qui suivaient la fortune politique des trois consuls du radicalisme : Boulanger, Floquet et Clémenceau, cherchent à démolir le ministère républicain Rouvier-Spuller, en l'appelant le *gouvernement des curés*.

» Gouvernement des curés !... Le gouvernement des hommes du *Siècle*, de la *République française*, du *Temps*, c'est-à-dire du groupe qui a expulsé les congrégations, pourchassé les prêtres et *embêté les curés*, — c'est assez drôle. »

Quant à la *Justice*, elle feint de prendre au sérieux la prétendue conspiration et elle demande avec désinvolture qu'on expulse le Nonce :

« Le nonce, à peine débarqué, commençant par une réception solennelle de tout le parti monarchiste, fait une chose sans exemple dans l'histoire de

BOURSE DE PARIS

du mercredi 29 juin

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
80 92	3 0/0	80 92	80 82	80 80
84 42	3 0/0 amortissable	84 22	84 22	84 15
108 72	4 1/2 1883	108 80	108 65	108 65
58 14	3 0/0 Portugais	58 1/4	..	58 .1.
99 60	Italien 5 0/0	99 52	99 50	99 52
67 21	4 1/2 Extérieure 4 0/0	67 5/8	67 1/2	67 9/16
82 11/16	Hongrois 4 0/0	82 5/8	....	82 5/8
377 85	Egypte 6 0/0	376 25	375 ..	376 25
14 43	Turc 4 0/0	14 47	14 45	14 45
517 50	Obligations du Trésor	....	....	517 50
102 30	Russe 1870 5 0/0	....	....	102 40
523 ..	Bons de liquidation 5 0/0	....	....	523 .
	Sociétés de Crédit			
....	Banque de France	....	4085 ..	4060 ..
472 50	Banque d'Escompte	476 25	....	476 25
751 25	B. Paris et d. Pays-Bas	746 25	746 25	747 50
325 .	Banque Parisienne	....	....	330
1380 .	Crédit Foncier	1376 25	1367 25	1377 50
....	Crédit Mobilier	....	202 50	....
562 50	Crédit Lyonnais	560 ..	560 ..	562 50
453 75	Société générale	....	....	453 75
432 50	Banq. J. R.P. Pays-Aut.	....	460 ..	437 50
507 50	Banque Ottomane	507 50	507 50	507 50
....	Créd. Mobilier Espagn.	....	132 50	....
	Chem. de f. Franc.			
1545 ..	Nord ... act.	....	1545 ..	....
1227 50	Paris-Lyon-Médit. »	1225 ..	1225 ..	1225 ..
777 50	Est »	....	....	777 50
858 75	Ouest »	....	....	860 ..
1288 75	Orléans »	....	1285 ..	1286 25
1160 ..	Midi »	....	....	1155 ..
	Chem. de f. Etrang.			
462 50	Autrichiens	460 ..	460 ..	460 ..
....	Lombards	172 50	172 50	171 25
305 ..	Saragosse	305 ..	305 ..	305 ..
	Sociétés diverses			
2025 ..	Suez	2020 ..	2020 ..	2021 25
1329 75	Gaz Parisien	1332 50	....	1325 ..
692 50	Voitures	....	....	....
1179 ..	Omnibus	....	....	1188 75
225 ..	Rio-Tinto	225 ..	225 ..	222 50
392 50	Panama	392 50	....	392 50
	Obligat. Foncières			
515 ..	Foncières 509 4 0/0	....	....	517 50
103 ..	» 10e 4 0/0	....	....	102 ..
575 ..	» 500 f. 3 0/0	....	....	572 50
517 50	» 4 0/0 1863	....	....	515 ..
476 25	» commun. 3e j.	....	....	476 ..
383 75	» 1877 3 0/0	....	....	383 75
430 ..	» com. 1879 3e j.	....	....	430 ..
478 50	» 1879 3 0/0	....	....	478 50
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
409 75	Nord	....	409 75	406 ..
391 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	....	389 50	389 50
332 ..	Est 3 0/0	....	....	332 25
297 25	Ouest 3 0/0	....	....	297 ..
400 ..	Orléans	....	399 75	400 ..
397	Midi 3 0/0	....	....	397 ..
....	Nord-Est	....	....	....
695 ..	Bône-Guelma	....	....	691 25
	Obligat. des Villes			
535 ..	Paris 1855-1860	....	....	531 75
520 50	— 1865	....	....	523 ..
411 50	— 1869	....	....	414 ..
398 ..	— 1871	....	....	399 50
515 ..	— 1875	....	....	516 ..
514 ..	— 1876	....	....	517
387 ..	Marseille	....	....	387 50
101 ..	Bordeaux	....	....	103 75
98 50	Lyon	....	....	98 50
105 50	Lille	....	....	105 50
48 ..	Roubaix-Tourcoing	....	....	48 50
	Obligations div.			
265 ..	Départem. de la Seine	....	....	270 ..
....	Gaz de Paris	....	....	..
....	Suez	....	....	....
417 ..	Ob. fonc. Russie (4s, 5e)	....	....	419 ..

BOURSE DE LILLE

du mercredi 29 juin

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	....	104 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	....	113 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	....	511 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	....	506 25
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	....	400 ..
Armentières	....	475 75
Armentières 1879	....	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	....	37 ..
Tourcoing 1878	....	497 25
Amiens, remboursable à 100 fr.	....	101 ..
Département du Nord	104 50	104 75
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	....	647 50
— » » act. nouv.	....	336 75
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	....	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	....	165 ..
— (act. n.), 250 fr. p.	....	275 ..
Caisse Platel et Cie	....	380 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	....	432 50
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	....	1030 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	....	517 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	....	1830 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	....	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	....	320 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	....	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	....	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	....	340 ..
Soc. St-Saur.-Arras (a. us. Grassin), 500, t.p.	....	160 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	....	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	....	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	....	430 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	....	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	....	500 ..
Biache-Saint-Vaast	....	3225 ..
Denain et Anzin	....	265 .
Obligations Nord	....	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	....	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	....	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 500 fr.	....	412 50

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	....	8100 ..
Anzin 100e de denier	....	2425 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	....	1320 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	....	3360 ..
Bully-Grenay le 6e	1400 ..	1400 ..
Carvin	....	1200 ..
Courcelles-lez-Lens	....	150 ..
Courrières	....	23755 ..
Campagnac	....	450 ..
Douchy	....	1250 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	....	67 50
Dourges	....	6030 ..
Escarpelle (Nord)	....	3900 ..
Epinac	....	795 ..
Ferfay (Société anonyme)	....	760 ..
Lens	....	18300 ..
Lieven (actions 500 fr. libérées)	....	47 75
Liévin	....	3960 ..
Lys supérieure	....	....
Meurchin	....	3500 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	....	18000 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	....	180 ..
Sincey-le-Rouvray	....	35 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	....	62 50
Vicoigne et Nœux	....	15075 ..
OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t.p.	....	1305 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t.p.	....	....
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	....	510 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p.	....	373 50
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	....	500 ..
— Réty 1876, remb. à 500, tout payé	....	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 29 Juin 1887

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
80 97 1/2	3 0/0	80 70 .1.
84 25 .1.	3 0/0 amortissable	84 17 1/2
103 70 .1.	4 1/2 0/0	103 60 .1.
108 75 .1.	4 1/2 0/0 1883	108 65 .1.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le général Boulanger

Plusieurs journaux radicaux affirment que le général Boulanger a été appelé au commandement du 13e corps d'armée sans en avoir été préalablement avisé.

L'incident de Tarbes

Tarbes, 28 juin. — Malgré les efforts du maire la conciliation n'a pu se faire entre la garnison et le conseil municipal. Celui-ci a décidé que la cavalcade aurait lieu dimanche prochain, sans le concours de l'élément militaire. Il a en même temps signé une adresse demandant au ministre de la guerre le déplacement des deux régiments d'artillerie, le 24e et le 14e, qui tiennent garnison à Tarbes.

Cette double décision est basée sur des motifs d'ordre public.

Une foule considérable attendait devant la mairie le résultat de la délibération du conseil municipal. Elle a accueilli ses décisions par des applaudisements.

Une ville incendiée

Londres, 29 juin. — On télégraphie de Philadelphie au *Times* de ce matin :

« Marshfield, ville du Visconsin, bâtie en bois, a été entièrement détruite hier par un incendie.

» Le feu a été causé par une étincelle lancée par une locomotive.

» Deux mille personnes sont sans abri et les pertes s'élèvent à un million de dollars. »

Le système pasteur. — Hommage rendu au savant français par les savants anglais.